

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 17h00

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux évènements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2017-128 du 29 juin 2017), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ELIT, avec 46 voix pour et 1 abstention, Monsieur Emmanuel AGIUS, Monsieur Dominique LEGRAND, Monsieur Philippe MIGNONET, Monsieur Gérard GRENAT et Monsieur Fabrice MARTIN, membres titulaires et Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Michel HAMY, Monsieur Alain FAUQUET, Monsieur Guy ALLEMAND et Monsieur Bernard LELIEVRE, membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public.

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport d'activités 2018 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Agglomération.

AUTORISE, à l'unanimité, le recrutement de vacataires pour l'Escale à Calais 2019, **FIXE** la rémunération et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les conventions correspondantes.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'un Ambassadeur de tri au service collecte, d'une durée de 9 mois à compter du 8 juillet 2019, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel, et **FIXE** sa rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'un Directeur adjoint en charge des ressources et perspectives d'une durée de 3 ans, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel, et **FIXE** sa rémunération.

APPROUVE, à l'unanimité, les dispositifs communautaires de soutiens à la filière médicale et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants et nécessaires à leur mise en œuvre après intervention de Mme MATRAT et réponses de Mme la PRESIDENTE et de M. ALLEMAND.

APPROUVE, à l'unanimité, les dispositifs communautaires d'intervention économique visant la participation de la Communauté d'Agglomération au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France en application de l'article L.1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

APPROUVE, à l'unanimité, le projet de modification des tarifs et redevances pour l'Aéroport International de Calais-Marck ainsi que la mise en application de ce nouveau cadre tarifaire à compter du 1^{er} juillet 2019.

APPROUVE, à l'unanimité, le projet de plan d'exposition au bruit de l'Aéroport International de Calais-Marck (plan n°PPEB/RDD-DD/LFAC), ainsi que son établissement par la Préfecture du Pas-de-Calais.

APPROUVE, avec 46 voix pour et 1 abstention, le principe du recours à une concession de service public pour l'exploitation de la station d'avitaillement de l'Aéroport International de Calais-Marck, **AUTORISE** l'engagement de la procédure de consultation en vue de l'attribution de cette concession de service public et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout acte nécessaire à cet effet, après intervention de M. BOUCHEL et réponse de Mme la PRESIDENTE.

DECIDE, à l'unanimité, de constater, préalablement au déclassement, la désaffectation du domaine public, de l'espace de voirie et accotement, délimité (sous réserve du document d'arpentage à intervenir), d'environ 450 m² (partie de la parcelle cadastrée BT 71), cette emprise n'étant plus nécessaire au domaine public.

APPROUVE, à l'unanimité, le déclassement de l'espace public (voirie et accotement) délimité (sous réserve du document d'arpentage à intervenir), d'environ 450 m² et issu d'une partie de la parcelle cadastrée BT 71.

AUTORISE, à l'unanimité, l'intervention d'un géomètre-expert pour la division et le bornage de la parcelle, **DECIDE** la cession au profit de la SARL « Philippe Marcotte Lotisseur » d'une partie des parcelles BT 71 et BT 272 pour une superficie totale d'environ 1 519 m² (sous réserve du document d'arpentage à intervenir), au prix de 9 € HT/m², fixé conformément à l'avis du service des Domaines en date du 6 mars 2019 pour la parcelle BT 272 et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, toutes les pièces nécessaires à la formalisation de l'opération, ou le cas échéant, de prévoir qu'il sera fait application des dispositions de l'article L1311-13 second alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession d'un lot de 11 300 m² environ sur la parcelle cadastrée BT 272, au prix de 9 € HT/m², soit un prix de vente prévisionnel de 101 700 € HT, au profit de la SARL TPW NORD CONCASSAGE ou de ses éventuels substitués et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout acte et document nécessaire à la formalisation de cette cession, après intervention de M. VERON.

DECIDE, à l'unanimité, d'abroger la délibération 2016-172 du 4 novembre 2016, qui avait autorisé la cession de l'atelier C2 à la société ESPRIT ZEN.

DECIDE, à l'unanimité, de rapporter la délibération n°2018-103 du Conseil Communautaire du 23 mai 2018, relative à la cession d'un lot de 4 828 m² environ cadastrée AK 239 sur la zone d'activités les Terrasses de Coquelles au profit de la SAS L3T ou de ses éventuels substitués.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à engager une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1 et R2124-1° du code de la commande publique, pour la fourniture d'outillages, de matériel de plomberie et de matériel d'entretien des espaces verts et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à approuver le conventionnement de partenariat concernant la mise en œuvre de la classe à horaires aménagés arts plastiques entre l'école d'art du Calais et le collège des Dentelliers de Calais et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout élément relatif à la mise en œuvre de ce partenariat.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à adopter la programmation annuelle 2019 du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, dans la mesure où l'incidence financière correspond au cadre des montants précisés dans le programme, à :

- signer tous les documents ou conventions susceptibles d'intervenir à cet effet tant avec les partenaires financiers qu'avec les associations porteuses de projets ;
- engager les crédits de Grand Calais dans la limites des plans de financement agréés, et ce dans la limite du budget voté pour l'exercice 2019.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à adopter le projet relatif au déploiement d'intervenants sociaux Gendarmerie et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, dans la mesure où l'incidence financière correspond au cadre des montants précisés dans le programme, à signer tous les documents ou conventions susceptibles d'intervenir à cet effet tant avec les partenaires financiers qu'avec l'association porteuse du projet.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à fixer les tarifs des forfaits de péri-accueil pour les périodes d'été.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour le déploiement de la fibre optique, liant Grand Calais Terres & Mers à Voies Navigables de France.

APPROUVE, à l'unanimité, l'instauration de la modulation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif dans les immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau et répondant aux critères fixés dans la délibération.

APPROUVE, à l'unanimité, le principe de la mise en place de la nouvelle convention pour la prestation des agents des services techniques de la ville de Marck au profit de Grand Calais Terres & Mers et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention ainsi que tous les documents administratifs liés à ce dossier et toute modification pouvant intervenir par la suite et nécessitant un avenant.

DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Marc BOUTROY, représentant titulaire et Monsieur Alain FAUQUET, représentant suppléant de Grand Calais Terres & Mers au sein du Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Boulonnais (SYMSAGEB), après intervention de Mme la PRESIDENTE.

DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Bernard DELALIN, représentant de Grand Calais Terres & Mers au sein de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA), après intervention de Mme la PRESIDENTE.

APPROUVE, à l'unanimité, le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, fixant les orientations en matière d'attributions de logements sociaux Mers et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout document se rapportant à ce dossier.

VALIDE, à l'unanimité, les nouveaux critères d'éligibilité relatifs au dispositif d'aides aux travaux d'amélioration énergétique dans l'habitat privé, **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à accorder les aides financières du dispositif auprès des particuliers, après instruction des demandes par l'Espace Info Energie, dans la limite des crédits inscrits au budget général de l'exercice 2019 et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, toutes pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Général de l'exercice 2019.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'Assainissement de l'exercice 2019.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aéroport Calais-Marck de l'exercice 2019.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions en complément de celles octroyées lors des précédents conseils et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdites subventions.

DECIDE, à l'unanimité, de souscrire de nouvelles actions au capital de la SPL « Commerce et Centre urbain Calais ».

La séance est levée à 18H30